

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00446

**TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX BASSE TENSION LIEU-DIT
«CHAZELET», SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS -
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191017-D2019004460

DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX BASSE TENSION LIEU-DIT «CHAZELET», SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Saint-Etienne Métropole au titre de ses compétences Energie et Télécommunication et adhérent au SIEL souhaite confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de réseaux basse tension lieu-dit Chazelet, sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. Ces travaux sont réalisés pour le compte de la propriété Depeyre et donneront lieu à un remboursement de la part du pétitionnaire tel que prévu dans l'autorisation d'urbanisme au titre de l'article L332-15.

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Etienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

Le financement du projet se définit comme suit :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT des travaux	Participation SEM
Extension de 70m de réseau	5 275 €	5 275 €
Total	5 275 €	5 275 €

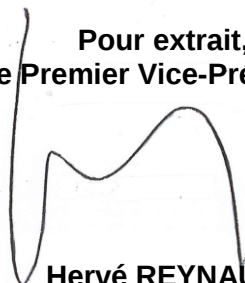
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard de l'index INSEE TP12 relatif aux travaux d'électrification avec fournitures ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir ;**

- la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a smaller 'R' and a final flourish.

Hervé REYNAUD